

Procès-verbal n° 2 de la Commission des Arbitres

Réunion du : 18/10/22
À :
Présidence : MR BOUILLET C
Présents : MME COLLAVOLI –MRS BOUTADE – LAUGIER- CABARDOS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 01 de la réunion du 28 Septembre 2022

INDISPONIBILITES ARBITRES

- MR RACHENNE G : le 1/10 et 8/10
- MR BUSSAC L : 16/10
- MR GAOU I : 1/10
- MR TOURREAU N : 12 et 13/11
- MR DEALMEIDA A : 29/10 au 2/11
- MR MARTIN JL : 15/10
- MR BENE L : 11 au 13/11 – jusqu'au 1/12
- MR JAYACHE Z : 8/10
- MR TRABELSI M : 15/10 au 21/11 (prévenir plus tôt)
- MR LABDI Y : jusqu'au 30/10
- MR ANOUAR M : 7 au 10/10
- MR SERRIERE J : 9/10

DEMANDES D ARBITRES

- GC QUISSAC : match du 1/10 et du 16/10
- OA CEVENNES : match du 8/10
- RC GENERAC : match du 9/10
- AS BAGARD : match du 23/10
- N.O : match du 16/10
- ENTENTE JEUNES P GD COMBIEN : matches des 23/10 et 6/11
- AS VERSOISE : matches des 23/10 et 6/11
- O.M.PONTIL PRADEL : matches des 2/10- 16/10 -23/10 – 6/11

COURRIERS RECUS

- AS BEAUVOISIN : absence arbitre le 25/9
- MR ELATLATI I : absence du 1/10
- MR SERRIERE J : concernant ses désignations du dimanche



- MR BENABDELLAH M : absence du 2/10
- MR GRAU A : absence du 9/10
- MR ELASRI A : indispo les samedis
- MR ANDREUX C : chgt adresse
- MR FROMENTIN T : concernant sa reprise
- MR GANOZZI M : rapport d'un match

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS Jean-Louis

